



Engagement de responsabilité civil pour un prêt à usage

Par **toOm59**, le **07/01/2016** à **17:52**

Bonsoir à tous,

Etant un peu perdu, je vais aller droit au but.

Je suis Mr X, commerçant.

Mme Y est la propriétaire.

Mr Z est artisan.

Mme Y est la propriétaire d'un immeuble qu'elle loue à Mr Z exerçant l'activité de boulanger. Mme Y dispose d'un garage collé à la boulangerie qu'elle louait à Mr Z sans contrat de location (pour le garage).

Depuis 1997, moi même Mr X et Mme Y nous sommes accordés par accord tacite du prêt du garage à titre gratuit où je stockais 3 poubelles. Je dispose alors des clés du garage.

Dernièrement, il y a eu infraction. La porte a été fracturé puis les poubelles et le garage ont brûlés, donc d'origine criminelle. Mme Y a déposé plainte contre X (et non Mr X moi même). Son assurance me réclame une somme de 8 000€ après expertise et invoque l'article 1875 du code Civil.

Que puis-je faire ? Comment m'en sortir ?

Un grand merci d'avance.

Par **youris**, le **07/01/2016** à **20:19**

bonjour,

un contrat de location peut être verbal.

le garage était loué au boulanger par mme Y et vous y aviez un droit, accordé par mme Y, d'y entreposer vos poubelles sans l'accord du boulanger.

comme emprunteur au titre de l'article 1875 du code civil, vous êtes tenu de veiller, en bon père de famille, à la garde et à la conservation de la chose prêtée.

mais si le boulanger est également locataire du garage, il est solidairement responsable.

salutations

Par **toOm59**, le **07/01/2016** à **20:26**

Bonsoir Youris,

Merci de votre réponse.

Bonne soirée

Par **Camfood**, le **08/01/2016** à **00:24**

Svp venez moi en aide. Mon ami a conclu en France pour un bien qui se trouve à l'étranger et à avance une partie qui se chiffre à quatre zéro . Il se rend à l'étranger et constate qu'on lui a vendu du vent et demande le remboursement de son argent . L'autre partie refuse de lui rembourser et lui et le vendeur sont des étrangers de même nationalité avec titre de séjours sur le sol français . Il a une reconnaissance de dette du vendeur . Svp dites lui quoi faire

Par **youris**, le **08/01/2016** à **09:10**

il faudrait savoir le genre de document que votre ami a signé, compromis, acte notarié... que prévoit cette reconnaissance de dette ?

si je comprends bien vous achetez un bien, versez de l'argent pour un bien qu'il n'a jamais vu, ? je conseille à votre ami de consulter un avocat.